

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20241017-202410101-DE
Mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, 44120
Date de réception préfecture : 24/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 10 octobre 2024, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, adjoints ; Louissette CAILLON, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Céleste MORISSEAU ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Emilie BREGAINT
- Cosmin PLESAN

Absents représentés :

- Julie BAUDRY donne pouvoir à Mathieu FRESLON
- Yannick BOVAGNET donne pouvoir à Audrey CHICHET
- Stéphane BOURON donne pouvoir à Franck GASTINEAU
- Hélène CADIOU donne pouvoir à Céleste MORISSEAU
- Bruno CORMERAIS qui a donné pouvoir à Marie-Françoise RIVIERE

Absent excusé :

- Tanguy CHATELLIER,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	19
<u>Nombre de Membres présents :</u>	11
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	16
<u>Votes Pour :</u>	16
<u>Votes Contre :</u>	0
<u>Abstentions :</u>	0

OBJET : MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES : ATTIBUTION DU MARCHE-202410101

Le marché pour les assurances de la commune arrive à échéance le 31 décembre 2024. Afin de procéder à leur renouvellement, la commune s'est fait assister d'un auditeur d'assurances (Riskomium), chargé de constituer le DCE, d'analyser les candidatures et les offres, de réaliser le rapport d'analyse des offres et de nous assister pendant toute la durée d'exécution des contrats d'assurances.

Les prestations sont divisées en quatre lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité Générale et risques annexes
- Lot 3 : Protection juridique et risques annexes
- Lot 4 : Véhicules à moteur et risques annexes

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 avril 2024 sur le profil d'acheteur Synapse.

Les marchés sont passés pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

A la date de remise des offres, le 12 juillet 2024 à 12h00, 2 candidats ont remis une offre :

- la SMACL pour tous les lots
- GROUPAMA pour les lots 1 et 4

A l'issue de l'analyse des candidatures, ces dernières ont toutes été déclarées régulières et complètes.

Les critères d'analyse des offres définis dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Qualité technique de l'offre : 35 points
- Qualité des prestations de gestion : 35 points
- Prix de l'offre : 30 points

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20241017-202410101-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024
des collectivités territoriales et leurs

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des établissements publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve,

- Le rapport d'analyse des offres.

Attribue,

- Le marché comme suit :

N°	LOTS	Attribution	Cotisation € TTC	Franchise €
1	Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA	8 611.68	2 000 €
2	Responsabilité Générale et risques annexes	SMACL	2 913.98	1 000 €
3	Protection juridique et risques annexes	SMACL	2 023.63	Néant/500/néant
4	Véhicules à moteur et risques annexes	GROUPAMA	2 716.00	<3.5 t 500 € >3.5 t 1 500 € AC : néant

Dit,

- Que les crédits nécessaires devront faire l'objet d'une inscription annuelle au budget.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Fait à St Lumine de Clisson, le 17 octobre 2024.

Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance.

Janik RIVIERE,
Maire.

